EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL VILLE D'ERAGNY SUR OISE

SG/LD/20260605
Domaine : 4.1
Date de convocation : 26 juin 2026
Date de l'affichage : 26 juin 2026
Date d'affichage de la délibération : 10 juillet 2026

Objet : 05 – Modification du tableau des emplois et des effectifs

L'an deux mille vingt-six, le deux juillet à vingt heures,
Le conseil municipal d'Eragny sur Oise, légalement convoqué, s'est réuni à la salle plurifonctionnelle de la Cavée, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thibault HUMBERT, Maire,

Etaient présents : Messieurs, Mesdames, Thibault HUMBERT, Maire, Audrey JESPAS, Jean-Pierre HARDY, Joëlle MARTINEZ, Alexandre KARADJINOV, Jennifer THEUREAUX, Olivier FOURCHES, Tatiana PUSKAS, Adjoints au maire, Alain GAUDISSIABOIS, Freddie PATER, Aude PINARD, Conseillers Municipaux Délégués, Marie-Claude LASSE, Chantal BAGGIO, Jocelyne LIMOZIN, Manuela DUBOIS, Philippe HENDRICKX, Jean-Luc LURON, Jean-Luc ROUSSELLE, Eva LEMPICKI , Jean-Yves KOUIDRI, Frédérick DIVIALLE, Emilie DA SILVA, Jean-Guillaume CARONE, Mathis CONTASSOT, Elodie MARTIN, Jaffa AZIS (à partir de 20h12), Jack-Tomy NKENZI, Conseillers Municipaux représentant la totalité des Membres en exercice.

Absents excusés et représentés :
- Monsieur Akim BOUKDOUR a donné pouvoir à Monsieur Alexandre KARADJINOV
- Madame Edwina ETORE a donné pouvoir à Madame Audrey JESPAS
- Madame Françoise ROMANETTI a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre HARDY
- Monsieur Patrick BENSMAIL a donné pouvoir à Monsieur Olivier FOURCHES
- Madame Agnès LUXIN a donné pouvoir à Madame Joëlle MARTINEZ
- Madame Elène JAILLON a donné pouvoir à Madame Audrey JESPAS

Absents : Monsieur Jaffa AZIS (jusqu'à 20h12)

Madame Joëlle MARTINEZ a été désignée comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers
- En exercice : 33
- Présents : 32 (jusqu'à 20h12), 33 (à partir de 20h12)
- Votants : 33

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur Thibault HUMBERT, Maire.

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment l'article L313-1 disposant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

VU l'avis du Bureau municipal,

VU l'avis de la Commission Finances, tarification, ressources humaines et affaires générales,

Accusé de réception en préfecture
095-219502184-20260702-20260605-DE
Date de télétransmission : 13/07/2026
Date de réception préfecture : 13/07/2026

CONSIDERANT que pour la bonne organisation des services et pour être en conformité avec la règlementation, il convient de créer l'emploi suivant à compter du 2 juillet 2026 :

- ✓ 1 grade d'ingénieur
- ✓ 1 grade de Directeur Général des Services communes de 10 000 à 20 000 habitants
- ✓ 1 grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe

CONSIDERANT que pour la bonne organisation des services et pour être en conformité avec la règlementation, il convient de créer les emplois suivants à compter du 2 juillet 2026 :

- ✓ 1 poste de **Directeur général des services** - Catégorie **A** des filières **administrative et technique**

- ✓ 1 emploi fonctionnel de **Directeur général des services** – Catégorie **A**, cadres d'emploi de Directeur général des services de la filière **Emploi fonctionnel de direction.**

CONSIDERANT que pour la bonne organisation des services et pour être en conformité avec la règlementation, il convient de modifier les emplois suivants à compter du 2 juillet 2026 :

- ✓ 1 poste de Policier municipal en **Responsable adjoint en charge de la brigade de jour** à temps complet – Catégorie C, cadre d'emplois de la filière police municipale

- ✓ 1 poste de Policier municipal **en Responsable adjoint en charge de la brigade de nuit** à temps complet – Catégorie C, cadre d'emplois de la filière police municipale

- ✓ 3 postes de Policier municipal en **Policier municipal -référent opérationnel** à temps complet – Catégorie C, cadre d'emplois de la filière police municipale

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs et des emplois,

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE de créer les grades suivants inscrits au tableau des effectifs au 2 juillet 2026 :

- ✓ 1 grade d'ingénieur
- ✓ 1 grade de Directeur Général des Services communes de 10 000 à 20 000 habitants
- ✓ 1 grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe

DECIDE de créer l'emplois suivant inscrit au tableau des emplois au 2 juillet 2026 :

A. Un poste de **Directeur Général des Services** à temps complet afin d'exercer les missions suivantes :

 1. Elaboration et pilotage de la stratégie de gestion et d'optimisation des ressources
 2. Structuration et animation de la politique managériale de la collectivité en lien avec l'exécutif
 3. Mise en œuvre et pilotage de l'évaluation des politiques locales et projets de la collectivité
 4. Coordination et pilotage de l'équipe de direction
 5. Supervision du management des services et conduite du dialogue social

La rémunération sera calculée en référence aux grilles indiciaires des cadres d'emplois de catégorie **A** des filières **administrative et technique**

Accusé de réception en préfecture
095-219502184-20260702-20260605-DE
Date de télétransmission : 13/07/2026
Date de réception préfecture : 13/07/2026

B. Un emploi Fonctionnel de **Directeur Général des services** à temps complet afin d'exercer les missions suivantes :

1. Elaboration et pilotage de la stratégie de gestion et d'optimisation des ressources
2. Structuration et animation de la politique managériale de la collectivité en lien avec l'exécutif
3. Mise en œuvre et pilotage de l'évaluation des politiques locales et projets de la collectivité
4. Coordination et pilotage de l'équipe de direction
5. Supervision du management des services et conduite du dialogue social

La rémunération sera calculée en référence aux grilles indiciaires du cadres d'emploi de directeur général de **catégorie A** de la filière **emploi fonctionnel de direction**.

DECIDE de modifier l'emplois suivant inscrit au tableau des emplois au 2 juillet 2026 :

A. 1 poste de Policier municipal en **Responsable adjoint en charge de la brigade de jour** à temps complet afin d'exercer les missions suivantes :

1. Assurer et coordonner la permanence opérationnelle et organisationnelle du service de police municipale en cas d'absence du responsable du Département
2. Veiller et prévenir le maintien du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publique
3. Rechercher et relever les infractions
4. Rédiger et transmettre des écrits professionnels
5. Accueillir et dialoguer avec les publics
6. Gérer le Pôle Fourrière

La rémunération sera calculée en référence aux grilles indiciaires de la filière Police municipale, catégorie C

B. 1 poste de Policier municipal en **Responsable adjoint en charge de la brigade de nuit** à temps complet afin d'exercer les missions suivantes :

1. Assurer et coordonner la permanence opérationnelle et organisationnelle du service de police municipale en cas d'absence du responsable du Département
2. Veiller et prévenir le maintien du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publique
3. Rechercher et relever les infractions
4. Rédiger et transmettre des écrits professionnels
5. Accueillir et dialoguer avec les publics
6. Gérer le Pôle Fourrière

La rémunération sera calculée en référence aux grilles indiciaires de la filière Police municipale, catégorie C

C. 3 postes de policier municipal en **Policier municipal – Référent opérationnel** à temps complet afin d'exercer les missions suivantes :

1. Veiller et prévenir le maintien du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publique
2. Rechercher et relever les infractions
3. Rédiger et transmettre des écrits professionnels
4. Accueillir et dialoguer avec les publics
5. Gérer le Pôle Fourrière

La rémunération sera calculée en référence aux grilles indiciaires de la filière Police municipale, catégorie C

Accusé de réception en préfecture
095-219502188-20260702-20260605-DE
Date de télétransmission : 13/07/2026
Date de réception préfecture : 13/07/2026

DECIDE de pouvoir recourir temporairement à un contractuel en cas de recherche infructueuse de fonctionnaire.

DIT que les dépenses sont et seront prévues au budget de chaque exercice.

DIT que le Maire de la Commune d'Eragny-sur-Oise est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa publication et sa transmission au Représentant de l'Etat.

ADOPTE A L'UNANIMITE,

POUR EXTRAIT CONFORME

Thibault HUMBERT

Maire d'Eragny-sur-Oise
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération de Cergy-Pontoise
Conseiller régional d'Ile-de-France

Accusé de réception en préfecture
095-219502184-20260702-20260605-DE
Date de télétransmission : 13/07/2026
Date de réception préfecture : 13/07/2026